



MORSURES DE CHIENS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

STATISTIQUE 2002 à 2006

Depuis cinq ans, suite à une modification de la législation cantonale, toutes les morsures de chiens sur l'être humain constatées par un médecin doivent être annoncées au service vétérinaire; **484 accidents par morsure** ont ainsi été répertoriés, ce qui représente une moyenne de 97 morsures par année dans le canton. Depuis 2002, on observe une baisse régulière du nombre de cas, passant de 120 en 2002 à 73 morsures par année en 2006. La prévalence moyenne se situe à 57 morsures pour 100'000 habitants par année.

Les **enfants et les adolescents sont surreprésentés**; alors qu'ils constituent le 23% de la population, ils représentent 30% des victimes de morsures. Les statistiques sur le plan suisse établies par l'OVF entre septembre et décembre 2006 corroborent ces données avec 18% des morsures relevées chez les enfants de 0-10 ans (16% dans notre canton).

Résultat très encourageant, la **gravité des morsures est en diminution**. Le nombre de morsures faibles (peau non transpercée) est en augmentation au détriment des morsures moyennes (saignement) et des blessures graves (déchirure tissulaire massive).

Les **blessures chez les enfants** sont localisées dans près de la moitié des cas à la **tête**, alors que chez les adultes, les morsures sont le plus souvent localisées aux membres supérieurs, particulièrement aux mains, ainsi qu'aux membres inférieurs.

Dans près de **la moitié des accidents (42%) le chien est connu de sa victime** ou lui appartient (66% dans les statistiques de l'OVF). Dans 41% des cas, la morsure a lieu dans la sphère privée (27% à l'OVF). Ces chiffres sont probablement inférieurs à la réalité de par le fait que les morsures survenues à domicile sont souvent moins bien annoncées ou font l'objet de déclarations anonymes dans le but de ne pas créer d'ennuis à la famille ou aux amis.

Proportionnellement, **les enfants sont plus souvent mordus par un chien de la famille** ou connu que par un chien inconnu. Dans le canton de Neuchâtel, depuis l'introduction d'un programme de prévention dans les écoles (PAM, prévention des accidents par morsures de chiens), le **nombre d'enfants mordus** par un chien connu **a diminué** de 31%, de même que le nombre total de morsures sur les enfants (-16%).

Le **nombre de morsures recensées augmente à la belle saison**; de mai à octobre l'augmentation moyenne est de 35%. En juillet-août, un léger fléchissement de la courbe peut être attribué aux départs en vacances.

Les circonstances de la morsure sont réparties en trois groupes (ces données sont d'autant plus intéressantes qu'elles ne sont pas relevées dans les statistiques de l'OVF):

- **Interaction:** lorsque la victime entre en contact avec le chien; elle le caresse, joue avec lui, l'interrompt dans son sommeil ou son repas, etc. Environ 40% des morsures font suite à une action de la victime envers le chien, dont la plus fréquente est lorsque la victime veut caresser le chien.
- **Sans interaction:** lorsque le chien va vers la victime qui marche, court, fait du vélo ou entre sur son territoire. Environ 40% des morsures en sont la conséquence, dont la moitié sont dues à des chiens qui montent la garde et l'autre moitié à des chiens qui poursuivent une victime en mouvement (prédation, chasse; ¼ des morsures totales).
- **Bagarre:** lorsque deux chiens sont en conflit et se battent. Environ 20% des accidents par morsures sont la conséquence de propriétaires qui se trouvent confrontés à une rixe de chiens et/ou tentent de les séparer.

Par comparaison, nous avons analysé les **circonstances des morsures** dans le groupe tant médiatisé des **chiens de garde et de combat**. Le résultat montre une diminution du nombre de morsures lors d'interactions avec le chien (-6%) au profit d'une augmentation lors de conflits entre chiens (+7%). Cela tendrait à montrer que ces chiens sont plus sûrs que les autres dans les situations où l'on interagit avec eux, mais qu'il est préférable que d'autres congénères ne soient pas dans les parages. De plus, **dans ce groupe des chiens de garde et de combat, aucune morsure grave n'est à déplorer depuis cinq ans dans notre canton.**

Dans 30% des accidents, le **chien était tenu en laisse** ou attaché à un objet. La laisse ne constitue donc pas une protection absolue, dans la mesure où un chien peureux qui ne peut pas fuir peut répondre par une agression.

Dans 37% des cas, **deux ou plusieurs chiens** étaient présents lors de l'accident. L'effet de meute et l'excitation des chiens renforcent les comportements agressifs.

Dans 45% des accidents, le **chien a manifesté son intention d'agression** (grognements, aboiements, attitude menaçante, etc.). Près de la moitié des accidents pourraient être évités, si la victime savait reconnaître les avertissements donnés par le chien. D'où toute l'importance de l'information, par le programme PAM notamment, dans la prévention des morsures.

En étudiant l'**âge des chiens mordeurs** par rapport à la population canine, nous constatons que toutes les classes d'âge mordent, bien que les chiens âgés (plus de neuf ans) mordent proportionnellement un peu moins.

Plus de deux tiers des **chiens mordeurs sont des mâles**. En raison de leur activité hormonale, les mâles montrent plus d'agressivité que les femelles. Le pourcentage de chiens castrés étant inconnu dans la population canine, il n'est pas possible d'évaluer l'influence de la castration sur le nombre de morsures. Toutefois, certaines études tendent à montrer que le nombre de chiens mordeurs castrés serait surreprésentés. En effet, la castration n'a aucune influence sur l'agressivité lorsque celle-ci a pour origine un trouble du comportement (manque de socialisation, d'éducation).

Proportionnellement à leur représentation au sein de la population canine, les petits chiens mordent deux fois moins que les grands. Cela s'explique par le fait que les blessures sont souvent moins graves; elles font donc moins régulièrement l'objet d'une consultation médicale.

Différentes **raças** sont **en augmentation** dans le canton. Il s'agit particulièrement du Jack Russel, du Yorkshire, du Labrador, du Border Collie, du Husky, du Rottweiler et du Fox terrier. Les races en diminution sont le Berger allemand et le Caniche.

Les **types de race les plus mordeurs** en chiffres absolus sont les chiens de Bergers, les Bouviers et les Retrievers. Ce sont également les chiens les plus nombreux dans la

population canine. Ils représentent environ 42% de la population canine et 57% des morsures.

L'indice de dangerosité représente le rapport entre le nombre de morsures et la population canine. Lorsqu'il est plus grand que 1, cela signifie que le risque de morsure est supérieur à la moyenne. Dans cette approche, les types de races les plus fréquemment mordeurs sont dans l'ordre décroissant les chiens de garde et de combat, les chiens de sauvetage, les chiens de Bergers, les Bouviers et les chiens de traîneau.

11% des morsures sont dues à des chiens dits dangereux (chiens de combat, Rottweilers). Dès lors, une interdiction, voire éradication de ces types de race serait inefficace puisque 89% des morsures seraient ignorées!

Lorsqu'un chien a mordu, le risque de **récidive** est plus élevé. En effet, alors que seul 1% de la population canine mord par année, 27% de ces chiens sont des récidivistes. Cependant, grâce aux mesures de prévention instaurées dans notre canton depuis 2002, le nombre de récidives a chuté de 38% à 23%.

10,5% des détenteurs de chiens mordeurs ont recouru à l'**euthanasie** de leur propre initiative.

2% des chiens mordeurs ont été **euthanasiés sur ordre** du vétérinaire cantonal.

25% des chiens mordeurs ont fait l'objet de mesures sur ordre du vétérinaire cantonal, telles que le port de la **muselière et/ou la tenue en laisse** obligatoire dans les lieux publics.

16,4% des chiens mordeurs ont également subi un examen approfondi par un(e) **vétérinaire comportementaliste** diplômé(e), dans le but d'évaluer leur dangerosité.

Conclusions

Après cinq années consécutives d'enquêtes sur les morsures de chiens, la statistique confirme l'efficacité de la prévention mise en place par le canton de Neuchâtel, basée sur l'information, la formation et les mesures ordonnées.

Les paramètres clefs suivants

- Nombre de morsures répertoriées par année.
- Nombre d'enfants mordus.
- Gravité des morsures
- Nombre de chiens mordeurs récidivants
- Nombre de mesures imposées (décisions et euthanasies).

sont en effet en régression.

Neuchâtel, le 25 août 2007

Service de la consommation
et des affaires vétérinaires